



La partie adverse m'a versé trop de dommages et intérêts?

Par **emily427**, le **12/09/2008** à **18:38**

Bonjour, rnrnLors d'1 procès, la partie adverse a été condamné à me payer 800€ de dommages et intérêtsrnrnJe devais recevoir le dernier paiement d'1 montant de 41,16€, & l'adversaire a envoyé 1 paiement de 100€ rnrn1 autre procès étant en cours entre cette même personne & moi-même pour tout autre motif, j'ai peur d'encaisser ce chèque de 100€ de peur que ce soit 1 tentative de "m'entourlouper", j'ai donc demander à mon avocat de voir la CARPA pour refaire 1 chèque du montant attendu & mon avocat me dit d'encaisser le chèque & que s'il y a 1 erreur, l'avocat adverse ne pourra rien faire car il aurait du vérifier avant rnrnque me conseiller-vous ? rnrnMerci bcp pour votre aidernrnEmilie

Par **Berni F**, le **12/09/2008** à **19:13**

je dirais que ce n'est pas très important : si il s'avère que vous avez encaissé trop, vous pourrez toujours rendre le trop perçu.rnrnd'ailleurs, je ne vois pas quel problème ça pourrait poser puisque si erreur il y a, elle n'est pas de votre fait.rnrnbref, a mon avis, votre avocat à raison de vous conseiller de l'encaisser.rnrnpour ce qui est de l'idée que votre adversaire ne pourra pas récupérer la somme... c'est pas forcément faux en pratique, non pas parce qu'il aurait du vérifier avant... mais plutôt parce que ça ne vaudrait pas forcément le cout pour eux de chercher a récupérer une si petite somme.